

Erratum

A.M., 2007

Arrêté numéro 2007-05 de la ministre des Transports en date du 20 novembre 2007

Code la sécurité routière
(L.R.Q., c. C-24.2)

CONCERNANT l'approbation des balances

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 5 décembre 2007, 139^e année, numéro 49, page 5353

À la page 5353, article 2, paragraphe 1^o, on aurait dû lire « numéro de série 28583 » plutôt que « numéro de série 29895 ».

49144

Table des matières

Assurance parentale, Loi sur l'... — Règlement d'application (Mod.)

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 3 octobre 2007, 139^e année, numéro 40, page 3893.

À la Table des matières, page 3893, rubrique Règlements et autres actes, troisième règlement, on aurait dû lire « 841-2007 » au lieu de « 9999-2007 ».

49168

Table des matières et Index

Mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement à des orages et à des vents violents survenus les 27 et 28 juin 2007, dans la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 5 décembre 2007, 139^e année, numéro 49.

À la Table des matières, page 4917, rubrique Arrêtés ministériels, à la deuxième ligne, on aurait dû lire « violents » au lieu de « violets ».

À l'Index, page 5372, onzième entrée, on aurait dû lire « violents » au lieu de « violets ».

49145

A.M., 2007

Arrêté numéro AM 0058-2007 du ministre de la Sécurité publique en date du 1^{er} novembre 2007

Mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement aux pluies abondantes survenues le 4 novembre 2007, dans des municipalités du Québec

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 14 novembre 2007, 139^e année, numéro 46, page 4537.

À la page 4537, la date de l'arrêté ministériel et de la signature aurait dû se lire « 5 novembre 2007 » au lieu de « 1^{er} novembre 2007 ».

49146